

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE NICOLET-YAMASKA**

**CADRE DE RÉFÉRENCE
POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES
EN ÉCONOMIE SOCIALE**

Adopté par le Conseil d'administration

Le 8 octobre 1997

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	p. 3
<i>PROLOGUE</i>	p. 4
1. MISE EN CONTEXTE	p. 5
1.1 NÉOLIBÉRALISME, MONDIALISATION, EXCLUSION : LA CRISE D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT	
1.2 LA DÉCENTRALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	p. 6
1.3 LES VOIES DU CHANGEMENT	p. 7
1.3.1 Une économie plurielle	p. 7
1.3.2 Le développement local	p. 7
1.3.3. Reconnaître l'économie sociale	p. 9
2. L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME PARTIE D'UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL	p. 10
2.1 L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME STRATÉGIE DE LUTTE À L'EXCLUSION	p. 10
2.1.1 Définition de l'économie sociale	p. 10
2.1.2 La part des revenus générés par l'entreprise VS le financement étatique	p. 11
2.1.3 L'emploi, au centre de l'entreprise d'économie sociale	p. 11
2.1.4 Des emplois durables et décents	p. 12
2.1.5 Des emplois pour qui?	p. 12
2.1.6 L'éducation populaire	p. 13
2.2 L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL	p. 13
2.3 DES PROJETS EN PARTENARIAT	p. 14
CONCLUSION	p. 15

INTRODUCTION

À l'hiver 1997, la Corporation de développement communautaire (CDC) Nicolet-Yamaska décidait de s'impliquer dans le champ de ce qu'on appelle maintenant l'*économie sociale*. À cet effet, une demande de financement a été adressée au Conseil régional de développement 04 pour permettre l'embauche d'une personne, demande qui fut reçue positivement. En mai, une personne fut embauchée d'abord à temps partiel, puis maintenant à temps plein. Sa tâche consiste à susciter et à soutenir la création d'entreprises de type communautaire (OSBL ou coopératives) sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska.

Dès lors, il importe que la CDC Nicolet-Yamaska se donne des orientations et des balises quant à cette nouvelle avenue qu'elle entend développer. En effet, depuis le *Sommet sur l'économie sociale et l'emploi* d'octobre 1996, lors duquel le Gouvernement du Québec a pris des engagements en ce qui concerne l'économie sociale, ce concept relativement nouveau d'économie sociale a fait couler beaucoup d'encre, notamment au sein du mouvement communautaire. Ce concept en effet couvre souvent des réalités très différentes d'un interlocuteur à un autre.

Le présent *Cadre de référence* vise donc à arrêter des orientations et des balises pour la CDC Nicolet-Yamaska dans son projet de développement d'entreprises d'économie sociale.

Le document est divisé en deux parties. D'abord, nous tenterons de situer l'économie sociale et le développement économique communautaire dans la conjoncture actuelle dans une sorte de mise en contexte : néolibéralisme, mondialisation, exclusion et décentralisation. Devant les constats que nous aurons fait, quelques « voies de changements » seront proposées, dont celle de l'économie sociale.

La deuxième partie constitue le cœur du document. Nous y aborderons notre définition de l'économie sociale et nous poserons les orientations et les balises que nous entendons suivre quant à son développement sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska.

PROLOGUE

« L'actualité se charge de nous le rappeler cruellement, si la société continue à s'enrichir, le plein emploi n'est plus assuré. Les remèdes habituels, qu'il s'agisse de traitement économique ou social, se révèlent impuissants contre le chômage. Mais aussi contre la crise de sens et les fractures sociales.

Au lieu de se laisser bercer par l'espoir d'une prochaine reprise susceptible de nous faire retrouver le chemin du plein emploi, il devient urgent d'admettre que c'est l'intégration sociale par le salariat qui est en cause. La synergie entre État et marché, caractéristique de la période d'expansion, appartient désormais au passé. Pour cette raison, le partage du travail, nécessaire, ne peut être suffisant. Une véritable révolution dans les modes de vie comme dans la production est en marche. Et de la même façon que la révolution industrielle avait fait émerger la question sociale, les mutations en cours en font naître une nouvelle qui suppose de renouveler les relations entre économie et société. Elle ne peut être résolue ni par une promesse démagogique d'un emploi pour tous, ni par la revendication d'un droit illusoire à la paresse. »

Jean-Louis Laville et Bernard Eme

1. MISE EN CONTEXTE

1.1 NÉOLIBÉRALISME, MONDIALISATION, EXCLUSION : LA CRISE D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Durant la période qu'on a appelé « les trente glorieuses » (1945-1975), progrès économique et progrès social allaient de pair. L'économie tournait à plein, le taux de chômage était relativement bas et la très grande majorité de la population vivait en général plutôt bien. Durant cette même période, la plupart des pays occidentaux ont de plus mis en place tout un ensemble de mesures de protection sociale pour palier aux imprévus, ce qu'on a appelé l'État-Providence.

Le début des années '80 marque un tournant important. Le libéralisme économique revient en force (ce qu'on appelle le néolibéralisme) et la mondialisation croissante de l'économie vient bouleverser ce modèle de développement. Désormais, la croissance économique se mesure à l'aune de la mondialisation des marchés. La compétitivité des entreprises devient centrale pour que celles-ci puissent poursuivre leur expansion. La hausse de la productivité devient nécessaire, hausse de productivité qui devient possible essentiellement par le recours à la technologie. Néolibéralisme et mondialisation, allant de pair, sont promus au rang de dogme.

La conséquence immédiate de cette nouvelle donnée mondiale est la montée du chômage. Malgré une croissance économique soutenue depuis le début des années '90 (hausse du Produit intérieur brut), cette croissance ne se traduit plus en emplois comme jadis. À la fin des années '90, croissance économique signifie de plus en plus d'exclusion d'une partie de plus en plus importante de la population du marché du travail. Dès lors, progrès économique ne signifie plus progrès social.

Cette exclusion du marché du travail signifie non seulement une exclusion économique, mais aussi une exclusion SOCIALE. En effet, durant « les trente glorieuses », l'emploi constituait le principal lieu d'intégration sociale et de participation à la vie collective. La perte d'un emploi a donc des répercussions non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan social, sur le plan de la participation à la vie collective. Ainsi, « *le défi à relever n'est pas uniquement le chômage, mais plus généralement un appauvrissement des liens sociaux* ».¹

De ce point de vue, les politiques de protection sociale (assurance-chômage, aide sociale) ne peuvent constituer la solution puisque les indemnités versées ne règlent en rien le problème d'isolement et de participation sociale. Pas plus d'ailleurs que les programmes d'employabilité qui sont ni plus ni moins des mesures occupationnelles « en attendant ». Mais en attendant quoi?

Force est de constater que c'est à la crise d'un MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT que nous sommes confrontés. Il ne s'agit pas d'une crise conjoncturelle, mais d'une crise STRUCTURELLE. La situation est définitivement bloquée si nous poursuivons sur la même voie.

¹ COLLECTIF (1994). *Cohésion sociale et emploi*, sous la direction de Bernard Eme et de Jean-Louis Laville, Desclée de Brouwer, Paris, p. 41.

« Vaut mieux regarder les difficultés en face, savoir que les modèles sur lesquels nous avons vécu sont dépassés »². Et affronter la réalité, cela signifie qu'il faut envisager des solutions nouvelles, sortir de la logique dans laquelle nous vivons.

Pourtant, les agents économiques et les gouvernements continuent toujours sur leur même lancée. On vante les mérites de la mondialisation, de la hausse du PIB, supposées créer de la richesse et des emplois. « *Les experts continuent sans cesse et partout à réciter les mêmes lieux communs, les mêmes paralogismes, les mêmes litanies, les mêmes incantations avec le même aveuglement, sans jamais remettre en cause leur mondialisme libre-échangiste* »³. Selon ces experts, le modèle néolibéral est encore aujourd'hui le seul valide.

1.2 LA DÉCENTRALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Un autre élément de conjoncture dont il faut tenir compte est la tendance à la décentralisation que l'on peut observer dans la plupart des pays occidentaux. Ainsi, même si les gouvernements continuent toujours de chanter la même chanson, ils constatent comme tout le monde que la mondialisation ne peut tout régler. Aussi, on commence à miser de plus en plus sur le niveau local pour créer des emplois et assurer le développement aussi bien économique que social.

Au Québec, un premier pas a été fait dans le domaine de la santé et des services sociaux avec la création des régies régionales en 1991, les régies régionales bénéficiant désormais de pouvoirs étendus quant à l'organisation des services et à l'allocation des budgets. Sur le plan économique, un pas a également été fait en 1993 alors que le Gouvernement du Québec confiait le mandat aux Conseils régionaux de développement d'élaborer un plan stratégique de développement pour leur région.

Cette tendance à la décentralisation ne fait cependant que commencer. La nouvelle *Politique de soutien au développement local et régional* du ministre Guy Chevrette va encore plus loin avec la création des CLD, instances LOCALES de développement qui géreront dorénavant dans une enveloppe intégrée les fonds régionaux de développement. La réforme Harel sur l'aide sociale va dans le même sens en proposant d'arrimer les mesures d'insertion en emploi aux plans locaux de développement élaborés par les CLD.

Bref, l'heure est à la prise en main des problèmes vécus par le milieu local. Le développement local est désormais considéré comme au moins une partie de la solution à la crise que nous connaissons.

² Idem, p. 42.

³ ROUSTANG, Guy, LAVILLE, Jean-Louis, EME, Bernard, MOTHÉ, Daniel, PERRET, Bernard (1996). *Vers un nouveau contrat social*, Desclée de Brouwer, Paris, p. 32.

1.3 LES VOIES DU CHANGEMENT

1.3.1 Une économie plurielle

Comme nous l'avons vu, pour affronter la nouvelle réalité de l'exclusion économique et sociale d'une partie de plus en plus importante de la population, on ne peut plus compter uniquement sur le modèle néolibéral dominant, pas plus qu'il faut compter uniquement sur des politiques d'indemnisation des chômeurs et des chômeuses. Pour Eme et Laville, « *affronter la complexité contemporaine suppose plutôt d'envisager une **pluralité** de solutions **partielles** qui trouvent **cohérence** dans leur articulation* »⁴.

Pour ce faire, Roustang, Laville et al. Proposent que, plutôt que de miser uniquement sur l'économie **de** marché, il faut miser sur une économie **avec** marché, autrement dit une « *économie plurielle dont le marché constitue l'une des composantes qui, tout en étant majeure, n'est en rien unique* »⁵. Pour ces auteurs, le néolibéralisme mondialisant délaisse toute activité non rentable économiquement et ne prend pas en compte les coûts sociaux engendrés par cette économie (chômage, exclusion, dégradation de l'environnement, etc.), auxquels il faut également s'attaquer. Il faut donc désormais parler non seulement de rentabilité économique mais aussi de rentabilité SOCIALE.

Ils proposent donc une économie à trois pôles : l'économie marchande, l'économie non-marchande (services dispensés par l'État) et l'économie non-monnaire (troc, bénévolat), chacune comportant ses avantages et ses inconvénients. Pour ces auteurs, il ne s'agit pas de choisir entre ces trois pôles, mais bien de « *rechercher un nouvel équilibre (...)* De plus, ces trois pôles de l'économie ne correspondent pas à des secteurs séparés, ils peuvent être imbriqués selon une grande variété de combinaisons » (subventionnement public à des activités privées et vice-versa).

Bref, « **tenir compte de trois pôles de l'économie, c'est vouloir restaurer les moyens d'appréhender la complexité des économies contemporaines. C'est refuser de mythifier l'un quelconque de ces pôles (...)** Introduire l'économie plurielle, c'est changer de perspective ».⁶

1.3.2 Le développement local

Dans le contexte actuel de mondialisation des marchés qui dépossède les communautés locales de leurs ressources et de la tendance marquée à la décentralisation, le développement local constitue une opportunité intéressante pour faire face aux problèmes d'aujourd'hui : « *le développement local envisagé non seulement comme une technique ou une stratégie d'action,*

⁴ COLLECTIF (1994). op. cit. p. 24.

⁵ ROUSTANG, LAVILLE et al. (1996). op. cit. p. 65.

⁶ Idem p. 67-68

mais comme un élément fondamental d'un nouveau modèle de société » (c'est nous qui soulignons).⁷

Pour Henri-Paul Proulx, il faut entendre le développement local comme étant

« une stratégie de développement qui mise sur la prise en main de leur destin par les communautés locales, sur la concertation et le regroupement de leurs ressources humaines, matérielles et financières, sur la valorisation des ressources et des richesses locales originales, dans le but de créer des conditions favorables au développement global des collectivités et d'assurer la réalisation d'activités économiques durables pour la localité elle-même » (c'est nous qui soulignons).⁸

Selon cet auteur toujours, *« un développement local authentique modifierait en profondeur les modes de production et d'échanges de biens et de services, les rapports entre individus, entreprises, institutions sociales et gouvernements, ainsi que les mentalités »*. Ainsi, c'est d'un appel à une véritable **solidarité locale** contre l'exclusion, pour un développement autant social qu'économique dont il s'agit.

D'ailleurs, selon Dommergues, *« c'est sur le terrain local que les mutations sont les moins difficiles à maîtriser et les partenariats les plus faciles à susciter »*⁹. De plus, Henri-Paul Proulx souligne que le milieu rural est doté de caractéristiques particulières qui peuvent favoriser une plus grande cohésion. Ainsi, malgré l'homogénéisation croissante qui se vit entre milieux urbain et rural, *« la population rurale est toujours regroupée en petites et moyennes communautés humaines assez fortement identifiées et dotées d'une cohésion relativement importante. Le monde rural possède toujours des structures et des modes de production et d'échanges de biens et de services qui lui sont propres »*. Citant Bruno Jean, il ajoute que *« les nouvelles valeurs d'autonomie, d'un réseau de relations plus personnalisé, d'une identité qui se définit plus par un référent territorial plein de sens que par la place dans le système de production, etc. sont issues des pratiques renouvelées du communautarisme rural traditionnel »*.¹⁰

Bref, l'identité territoriale plus forte ferait du local un lieu privilégié pour s'attaquer collectivement aux problèmes contemporains. Il va de soi cependant que cette identité commune n'exclut pas les divergences idéologiques entre les différents acteurs locaux (il y a des néolibéraux partout), et que le partenariat, s'il est potentiellement plus facile, continue forcément de s'inscrire dans une dynamique de coopération conflictuelle et de négociation d'un nouveau contrat à construire.

⁷ PROULX, Henri-Paul (1994). Esquisse d'une ruralité viable, dans *Pleins feux sur une ruralité viable*, sous la direction de Laval Doucet, de Muimana Muende Kalala et de Françoise Sorieul, Les Éditions Écosociété. Montréal, p. 34.

⁸ Idem, p. 35.

⁹ FAVREAU, Louis et Benoit LÉVESQUE (1996). *Développement économique communautaire : économie sociale et intervention*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 19

¹⁰ PROULX, Henri-Paul (1994). op. cit. p. 29-30.

1.3.3 Reconnaître l'économie sociale

Enfin, troisième voie à privilégier, la reconnaissance de l'économie sociale. L'économie sociale constitue peut-être le meilleur exemple d'une imbrication des trois pôles de l'économie. En effet, elle ne relève pas à proprement parler ni de l'économie marchande, ni de l'économie étatique. Elle peut recourir à des sources de financement publiques et privées, générer des revenus de ses activités tout en faisant appel à l'économie non-monétaire (le bénévolat). Ainsi, l'économie sociale permet de sortir de la logique du « tout à l'État » et du « tout au marché » en permettant le développement d'un 3^e type d'économie plus humain, plus démocratique, loin de la logique du profit et de l'accumulation. C'est une réponse à la fois à la crise de l'État-Providence, à la crise du travail et à la crise de citoyenneté.

De plus, la dimension non-monétaire élargit la forme de travail socialement légitime au-delà du seul emploi classique. Pour Eme et Laville, « *le travail bénévole ne se substitue pas au travail salarié. Il peut au contraire multiplier les opportunités d'emploi en abaissant le prix de revient des services* ». ¹¹ Ainsi, pour faire face à l'exclusion, autant économique que sociale, il est urgent d' « *envisager le soutien à des activités durables, des activités où puissent se construire de l'identité sociale grâce à des dynamiques locales organisées* ». ¹²

¹¹ COLLECTIF (1994). op. cit. p. 143.

¹² idem, p. 25

2. L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME PARTIE D'UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

2.1 L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME STRATÉGIE DE LUTTE À L'EXCLUSION

Comme nous venons de le voir, l'économie sociale constitue certainement une des avenues à privilégier pour lutter contre l'exclusion. L'économie sociale propose en effet une économie plus **locale**, plus **territorialisée**, plus **humaine**, en dehors de l'économie mondialisée et qui répond à des besoins **concrets** du milieu. En plus de créer des emplois, l'économie sociale suscite la mobilisation de la collectivité pour qu'elle assure elle-même son développement. En ce sens, l'économie sociale constitue non seulement une réponse à l'exclusion économique, mais aussi une réponse à l'exclusion **sociale** en ce qu'elle permet aux exclu-es de participer à la vie collective. La « vertu » principale de l'économie sociale réside sans doute dans sa capacité à remettre des gens en activité autour de projets à réaliser pour répondre à des besoins concrets de la collectivité.

2.1.1. Définition de l'économie sociale

Il existe plusieurs définitions de l'économie sociale, certaines plus larges, certaines plus restrictives. Certaines définitions appuient davantage sur certaines caractéristiques que d'autres. Mais la plupart des auteurs s'entendent pour dire que l'entreprise d'économie sociale comporte minimalement les caractéristiques suivantes ¹³ :

* elle poursuit **des objectifs à la fois sociaux et économiques**. Elle vise donc la satisfaction des besoins sociaux vécus par les membres de l'entreprise et de la collectivité, et ce à travers des activités qui ont une valeur économique. Elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et de ses revenus;

*elle a un **statut juridique d'OSBL ou de coopérative**. Il s'agit donc d'**entrepreneuriat collectif**, et elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge collective des besoins et de la responsabilité individuelle et collective;

*elle a une **organisation et un fonctionnement démocratiques**, favorisant l'implication des usager-ères et/ou des travailleurs-euses dans la gestion et dans les décisions, selon le principe *un membre-un vote*;

*elle est **issue de l'initiative des gens de la communauté**. Elle possède donc une autonomie de gestion et de décision et est imputable avant tout à ses membres et à la collectivité.

¹³ Cette définition est largement inspirée d'un document produit par la CDC du Haut-Richelieu intitulé *L'économie sociale*.

C'est cette définition que la CDC Nicolet-Yamaska adopte. Ainsi, c'est à cette définition que l'on devra référer chaque fois qu'on utilisera le terme *économie sociale*. Mais cette définition demeure cependant relativement large. Aussi, convient-il d'établir quelques balises.

2.1.2 La part des revenus générés par l'entreprise VS le financement étatique

L'entreprise d'économie sociale doit-elle générer 100 % de ses revenus par la vente des biens ou services qu'elle produit? Peut-elle bénéficier d'un financement étatique?

À cette question, la CDC Nicolet-Yamaska adopte la position suivante :

*Certaines entreprises d'économie sociale, par la nature de leurs activités, peuvent vivre grâce à la vente de leurs produits, biens ou services. Ce pourrait être le cas par exemple d'une coopérative de travailleurs-euses qui produisent un bien ou un service qui s'inscrit dans l'économie de marché, par exemple une coopérative de bière artisanale.

*D'autres entreprises par contre ne peuvent survivre sans un soutien étatique parce qu'ils répondent à des besoins qui, par définition, sont non-rentables économiquement. C'est le cas notamment d'entreprises intervenant dans le champ social, culturel ou environnemental. Le meilleur exemple constitue sans doute un service d'aide domestique pour les personnes en perte d'autonomie, ou encore un service de transport pour les personnes à faible revenu. Ce type d'entreprise répond avant tout à un besoin social, et donc souvent non solvable et délaissé par le secteur privé. Dans ce cas, un soutien étatique est requis pour assurer la viabilité de l'entreprise.

Pour la CDC Nicolet-Yamaska, selon la nature des projets, ces deux sources de financement et l'implication sociale de citoyens et de citoyennes dans l'entreprise peuvent être combinées pour assurer la viabilité financière des entreprises d'économie sociale. Pour la CDC cependant, l'entreprise d'économie sociale exclut toute activité qui ne pourrait générer de revenus de la vente des biens ou services qu'elle produit.

2.1.3 L'emploi, au centre de l'entreprise d'économie sociale

Sans mettre de côté l'objectif de participation sociale qu'on associe souvent à l'économie sociale, **la création d'emplois demeure l'objectif premier** des projets que soutiendra la CDC. En effet, même si l'exclusion n'est pas seulement de nature économique, l'emploi demeure encore aujourd'hui le moyen privilégié de participation et de reconnaissance sociale et de dignité. De plus, le problème premier des personnes sans emploi est celui des revenus. Des revenus insuffisants empêchent souvent la satisfaction de besoins **essentiels** (nourriture, logement, vêtements, etc.). Avoir des revenus suffisants pour combler ces besoins constituent donc souvent **un préalable** à toute forme de participation sociale.

2.1.4 Des emplois durables et décents

L'entreprise d'économie sociale n'est pas une entreprise d'insertion. Contrairement aux programmes d'employabilité que nous avons connu depuis plus de dix ans, l'économie sociale ne vise pas la création d'emplois temporaires visant l'insertion des personnes sans emploi. L'entreprise d'économie sociale n'est pas une passerelle entre le non-emploi et un « vrai » emploi. L'entreprise d'économie sociale vise la création d'**emplois durables**, et ce à **des conditions acceptables**. La *Marche du pain et des roses* avait fixé le revenu décent à un minimum de 8,30 \$/heure comme étant un **minimum** acceptable, assorti de l'assujettissement de ces emplois aux normes minimales du travail et l'accès aux programmes de protection sociale. Ce minimum ne doit cependant pas être interprété comme devant être **la norme** en matière d'emplois du domaine de l'économie sociale.

Les emplois de l'économie sociale ne sont pas des emplois de seconde zone à côté des emplois étatiques et des emplois du secteur privé. L'économie sociale doit être reconnue comme étant un secteur à part entière de l'économie, entre le secteur public et le secteur privé, un nouveau secteur d'emplois en émergence qui doit pouvoir bénéficier de conditions de travail équivalentes.

2.1.5 Des emplois pour qui?

La notion d'exclusion a longtemps référé aux personnes marginalisées, faiblement scolarisées, « peu employables », souvent bénéficiaires de l'aide sociale avec tous les préjugés qui les entourent. Or, en 1997, la situation est bien différente. De plus en plus de personnes sont désormais exclues du marché du travail sans pour autant correspondre à ces caractéristiques « traditionnelles » des exclus-es : des travailleurs et travailleuses mises à pied pour cause de fermeture d'entreprises; des jeunes sortant de l'université mais pour qui le marché de l'emploi est bloqué; les femmes désirant retourner sur le marché du travail après quelques années consacrées à leurs enfants.

Aussi, la notion d'exclusion ne reflète plus la même réalité d'il y a quelques années. Aussi, l'entreprise d'économie sociale ne doit pas viser la création d'emplois exclusivement pour les personnes plus marginalisées ou moins scolarisées. Aussi, toute personne, quel que soit son statut, doit pouvoir avoir accès aux emplois du domaine de l'économie sociale. Le secteur de l'économie sociale ne saurait constitué un ghetto d'emplois pour les personnes plus difficilement « employables ».

Ceci dit, la CDC entend néanmoins avoir une préoccupation particulière pour la création d'emplois destinées aux personnes dont les chances de se trouver un emploi dans d'autres secteurs de l'économie sont plus faibles.

2.1.6 L'éducation populaire

La CDC Nicolet-Yamaska n'entend pas travailler au développement d'entreprises d'économie sociale uniquement dans le but de créer des emplois. Il ne saurait être question de créer des emplois pour des emplois. Il faut plutôt considérer l'emploi comme étant un préalable à une participation active à la vie sociale, comme un préalable à une citoyenneté active.

Aussi, fidèle à la mission du mouvement communautaire, l'implication dans une entreprise d'économie sociale doit être imbriquée dans un travail de sensibilisation et de conscientisation. Le projet de mettre sur pied une entreprise d'économie sociale doit s'inscrire dans la perspective plus large d'un projet de société plus juste et plus égalitaire qui rejette la discrimination et les différents types d'oppressions.

L'entreprise d'économie sociale, par son type de gestion collectif, vise également à modifier les rapports au travail, l'organisation du travail, dans un environnement plus humain, à modifier les mentalités, à accroître l'autonomie des personnes et l'expression des besoins. L'entreprise d'économie sociale, c'est bien sûr la création d'emplois, mais l'objectif ultime est de susciter **une citoyenneté active**, d'accroître la participation de la population à son destin, à son développement personnel, mais aussi au développement de la **collectivité**. L'entreprise d'économie sociale s'inscrit dans un projet plus large de transformation sociale.

2.2 L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Pour la CDC Nicolet-Yamaska, la volonté des entreprises d'économie sociale s'inscrit dans une perspective plus large de développement local. Par cette action, la CDC veut s'impliquer de façon plus active et apporter sa contribution à la crise du développement que nous connaissons. Le développement d'entreprises d'économie sociale constitue donc une avenue supplémentaire qui peut permettre d'assurer le développement de la MRC Nicolet-Yamaska, et ce tant au plan social, culturel et économique.

À moyen terme, plusieurs retombées sont envisageables pour le développement du territoire de la MRC Nicolet-Yamaska.

D'abord, les entreprises qui seront créées répondront à des besoins non comblés sur le territoire de la MRC, qu'il s'agisse de besoins sociaux, culturels, environnementaux, etc. Elles amélioreront donc l'offre de services à la population, et par conséquent sa qualité de vie. C'est la contribution au développement SOCIAL de la MRC.

De plus, le développement d'entreprises d'économie sociale favorisera la prise en charge collective du développement de la MRC : d'une part par la mobilisation des divers acteurs locaux autour des projets à réaliser; d'autre part en améliorant la capacité d'entrepreneurship des personnes et des groupes porteurs de projets et en suscitant cet esprit d'entrepreneurship auprès des personnes sans emploi. C'est la dimension COLLECTIVE du développement.

Enfin, les entreprises créées permettront la création d'emplois durables sur le territoire de la MRC. C'est la dimension ÉCONOMIQUE du développement. Le développement d'entreprises d'économie sociale pourrait notamment permettre de retenir les jeunes sur le territoire de la MRC en leur offrant l'opportunité d'exploiter leur potentiel dans leur coin de pays.

Il s'agit donc pour la CDC Nicolet-Yamaska de faire reconnaître, par les autres acteurs locaux, l'apport potentiel de l'économie sociale dans le développement local, et ce autant en terme de développement économique que social. L'économie sociale constitue une contribution au développement GLOBAL de la MRC.

La CDC entend donc apporter sa contribution au développement local en s'impliquant de façon active au sein des diverses instances locales de concertation (CLD, SADC, tables sectorielles, etc.) afin de promouvoir la reconnaissance de l'économie sociale comme partie intégrante d'une stratégie plus globale de développement local.

2.3 DES PROJETS EN PARTENARIAT

La CDC Nicolet-Yamaska n'entend pas travailler seule au développement d'entreprises d'économie sociale. Aussi, entend-elle travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs locaux et mettre à profit l'expertise déjà existante sur le territoire de la MRC : la SADC pour le volet études de faisabilité, plans d'affaires, etc.; la Coopérative de développement régional pour la formation coopérative, la constitution juridique des entreprises; la SQDM pour la formation plus spécifique liée au champ d'activité de l'entreprise; etc.

D'autres ressources du milieu pourront aussi être invitées à collaborer selon la nature des projets : le CLSC et les organismes communautaires pour l'analyse des besoins; le Centre Travail-Québec et le Carrefour Jeunesse-Emploi pour des références; les municipalités; etc.

Les études réalisées à ce jour sur le développement économique communautaire mettent toutes en perspective l'importance de la concertation et du partenariat dans la réussite des projets. Les projets d'économie sociale réussissent dans la mesure où les promoteurs ont réussi à susciter la collaboration et à mobiliser les ressources existantes de la collectivité, qu'ils s'agissent de ressources financières, d'expertise particulière, de collaborations. C'est la ligne de conduite qu'entend suivre la CDC Nicolet-Yamaska.

CONCLUSION

Néolibéralisme sauvage, croissance pour la croissance sans égard aux conséquences de cette course à la compétitivité, exclusion d'une portion croissante de la population de la participation à la vie collective, désengagement anarchique de l'État, la preuve est faite que nous ne pouvons plus, comme société, poursuivre sur cette lancée.

Il devient urgent qu'un nouveau modèle de développement émerge. Un modèle qui ferait place à d'autres formes d'économie (économie plurielle), dont l'économie sociale comme solution partielle à l'exclusion économique et sociale; un modèle qui suppose un renouvellement de l'État-Providence, dont la responsabilité d'assurer l'équité doit demeurer mais qui doit laisser en même temps plus de place à la société civile, à la créativité et soutenir les initiatives issues des milieux; un nouveau modèle enfin qui miserait davantage sur le potentiel de développement des collectivités locales par elles-mêmes.

Selon Favreau et Lévesque, *« les entreprises et les organisations de la nouvelle économie sociale offrent un potentiel pour devenir des leviers de développement endogène des communautés locales (...) elles offrent des ouvertures pour sortir de la dépendance et élargir le champ d'une autonomie indispensable à toute citoyenneté active »*¹⁴.

C'est à cette tâche qu'entend s'attaquer la CDC Nicolet-Yamaska, et ce en collaboration avec tous les acteurs locaux préoccupés du développement de l'emploi, et plus globalement du développement social et économique de la MRC. À cet effet, en plus de travailler concrètement au développement d'entreprises d'économie sociale, la CDC Nicolet-Yamaska entend s'impliquer de façon active au sein des instances locales de concertation, et ce en partenariat avec les autres acteurs locaux, afin de promouvoir ce nouveau modèle de développement à construire. Ce nouveau modèle de développement inclut la reconnaissance de l'économie sociale et de son potentiel comme partie intégrante du développement global de la MRC.

¹⁴ FAVREAU ET LÉVESQUE (1996). op. cit. p. 27.